

Domaine Communal - Chemin de ronde du Fort Griffon - Aliénation d'un terrain aux époux BOURGEOIS

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 14 décembre 1987, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner un immeuble communal sans utilisation, situé chemin de Ronde. Cette aliénation était consentie avec une option de promesse de vente pour un petit terrain d'aisance situé entre la «Chandelle» et la Roseraie.

L'acheteur : M. et Mme BOURGEOIS, souhaite après concertation avec les services, que cette option soit levée dans les conditions suivantes :

- cession d'un terrain municipal cadastré AZ n° 192 pour une surface de 2 a 83 au prix de 31 500 F
- réalisation par l'acheteur de la modification de l'escalier qui assure l'accès à la Roseraie et concession d'un droit de passage public à la Ville sur cet escalier (l'entretien de celui-ci étant à la charge de la Ville)
- participation à part égale à l'entretien de la toiture à la jonction entre le préau propriété de M. et Mme BOURGEOIS et le bâtiment propriété de la Ville
- sur le terrain d'aisance, côté Roseraie, la Ville se réserve le droit de réaliser une plantation paysagère de 2 m de largeur dont elle assurera l'entretien. En limite de cette bande de 2 m, côté maison, M. et Mme BOURGEOIS réaliseront une clôture d'un type à définir avec le service Espaces Verts
- le mur de soutènement fera partie de la propriété de M. et Mme BOURGEOIS.

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

La recette de 31 500 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30100.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.